



**Procès-verbal de la réunion du conseil général du 20 octobre 2022**  
**au Centre scolaire Léo-Rémillard**

- 1) Ouverture de la réunion
  - a) Début de la réunion à 17 h 34.
  
- 2) Mot de bienvenue et reconnaissance des terres autochtones
  
- 3) Adoption de l'ordre du jour
  - a) Ajouts :
    - 10)f) Formations à l'heure du dîner
    - 10)g) Élections des commissaires
  - b)  
que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. ADOPTÉE
  
- 4) Procès-verbal du 3 juin 2022
  - a) Présenté à titre d'information.
  
- 5) Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 3 juin 2022
  - a) Aucune.
  
- 6) Rapport de la présidence
  - a) Voir le rapport de la présidence en annexe.
  - b)  
que le rapport de la présidence soit adopté. ADOPTÉE
  
- 7) Rapport de la vice-présidence
  - a) Voir le rapport de la vice-présidence en annexe.
  - b)  
que le rapport de la vice-présidence soit adopté. ADOPTÉE
  
- 8) Rapport financier
  - a) Voir les rapports financiers en annexe pour les mois de/d' :
    - i) Avril 2022 ;
    - ii) Mai 2022 ;
    - iii) Juin 2022 ;
    - iv) Juillet 2022 ; et
    - v) Août 2022.
  - b) que les rapports financiers soient adoptés. ADOPTÉE



9) Rapports des présidences des comités permanents

a) Comité de bien-être économique

i) Voir le rapport du comité de bien-être économique en annexe.

ii)

que le rapport du comité de bien-être économique soit adopté.

ADOPTÉE

b) Comité des relations publiques

i) Voir le rapport du comité des relations publiques en annexe.

ii)

que le rapport du comité des relations publiques soit adopté.

ADOPTÉE

10) Affaires nouvelles :

a) Augmentation : ligne budgétaire pour Internet

i) Étant donné que :

(1) À St-Pierre, Bell MTS a une vitesse de 6 MBps (pas pratique lors des rencontres virtuelles) ;

(2) Shaw a une vitesse de 750 MBps ;

(3) Le coût a augmenté, mais l'association n'a pas besoin de téléphone de bureau à St-Pierre ;

(4) La ligne budgétaire de 1 400 \$ est insuffisante, les besoins sont de 1 850 \$.

ii)

que la ligne budgétaire pour l'Internet soit augmentée à 1 850\$ pour l'année 2022-2023.

ADOPTÉE

b) Dates des rencontres :

i) 13 décembre 2022, 16 février 2023, 18 avril 2023 et 30 mai 2023.

(1) Variation du jour de la semaine afin de faciliter la participation d'un plus grand nombre de personnes.

ii) Discussion au sujet de la possibilité d'une AGA pour le conseil général en juin 2023.

c) Rappel : journées intempéries

i) ADM-29 : Sécurité du personnel

« Dans les cas où les écoles et le centre administratif sont ouverts, mais que le transport scolaire est annulé, les employés sont attendus à leur lieu de travail, selon leur contrat.

Nous demandons à chaque employé de suivre les conditions météorologiques de très près, de faire preuve de bons jugements, de ne pas se mettre à risque et de prendre la décision de se rendre au travail comme toute personne raisonnable le ferait. En cas d'absence, nous nous attendons à ce que chaque employé communique avec son superviseur immédiat afin de l'aviser de son absence ou de son arrivée tardive.

Devant l'éventualité qu'en aucun temps de la journée des employés ne peuvent se rendre à leur lieu de travail, la DSFM se garde le droit d'effectuer un suivi auprès d'eux afin d'examiner les causes de leur situation particulière.



- En cas de fermeture d'une école ou du centre administratif, les employés de ladite école ou du centre n'ont pas à se rendre à leur lieu de travail. »
- ii) Discussion avec directions d'école
  - d) Procédurier : vérification de position dans l'échelle salariale et journées de maladie
    - i) Article 10,02 : Le membre a la responsabilité de faire part à la division, par écrit, de toute erreur dans l'attestation.
    - ii) Les membres sont responsables de rembourser la DSFM, le cas échéant, pour toutes erreurs de paie.
    - iii) La DSFM n'envoie plus d'attestation car l'information se retrouve sur Atrieve.  
Voir document en pièce jointe.
  - e) Comités 2022-23
    - i) Descriptions des comités
      - (1) Le comité d'Équité et justice sociale est à la recherche de membres.
        - (a) Deux personnes du conseil général sont intéressées.
      - (2) Le comité de relations économiques est la recherche de membres pour les bourses AEFM.
        - (a) Une personne du conseil général est intéressée.
      - (3) Le comité de santé et sécurité au travail est à la recherche de membres.
      - (4) Le comité de perfectionnement professionnel est à la recherche de membres.
      - (5) Le comité des questions autochtones est à la recherche de membres.
      - (6) Le comité des statuts et politiques est à la recherche de membres.
    - ii) Représentants.es du conseil général
      - (1) Que les représentants.es d'école au conseil général de l'AEFM soient nommés pour l'année 2022-2023. ADOPTÉE
    - iii) Représentants.es du comité santé et sécurité
      - (1) que les personnes soient affirmées comme représentants.es AEFM auprès de leur comité de santé et sécurité ADOPTÉE
    - iv) Membres du comité de négociations
      - (1) Que les membres nommés siègent au comité de négociations de l'AEFM. ADOPTÉE
  - f) Formations à l'heure du dîner
    - i) Dans la convention collective, les heures de travail ne sont pas définies.
    - ii) Le bureau divisionnaire peut obliger à avoir des réunions après les heures d'école.
    - iii) Les demandes de l'employeur doivent être justes et raisonnables.
      - (1) Un cadre de la MTS peut assister si ce n'est pas le cas.
    - iv) Les formations à l'heure du dîner ne peuvent pas être imposées.
  - g) Élections des commissaires
    - i) Les personnes ayant-droit ont le droit de vote aux élections.
    - ii) L'inscription est disponible sur le site de la DSFM (quelque peu compliqué).
      - (1) Cas problème : parents-enseignants vivant hors province.
      - (2) La politique sera à changer.

11) Dates des prochaines réunions :

- a) Mardi le 13 décembre 2022 ;
- b) Jeudi le 16 février 2023 ;



*L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains*

Cellulaire : (204) 470 – 9336

Courriel : [aefmpres@mbteach.org](mailto:aefmpres@mbteach.org)

- c) Mardi le 18 avril 2023 ; et
- d) Mardi le 30 mai 2023.

12) Levée de la séance

- a) que la séance soit levée à 18:58.

13) Tirages